

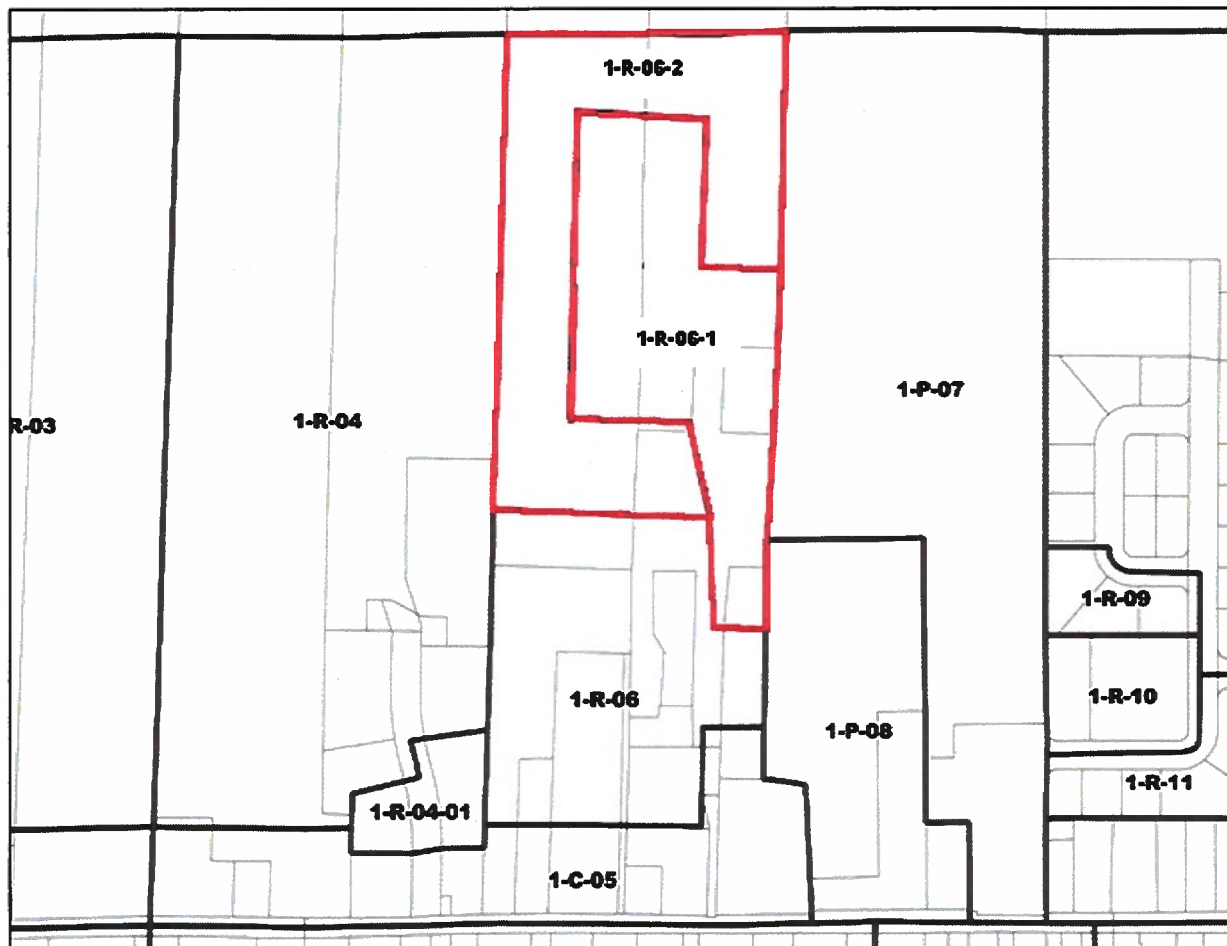


AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 800-2021

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

- 1- QUE lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2021, le conseil municipal a adopté, par résolution, le premier projet de règlement suivant :
 - **800-2021, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet d'agrandir la zone 1-R-06-1, à même la zone 1-R-06-2, afin d'inclure les lots 6 405 166, 6 405 167, 6 405 168, 6 406 194 et 6 406 195 à la zone 1-R-06-1;**
- 2- QUE compte tenu de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la COVID-19, l'assemblée de consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* est remplacée par une **consultation écrite d'une durée de 15 jours;**
- 3- QUE les personnes intéressées par ce projet de règlement ont jusqu'au **vendredi 28 mai 2021, à 12 h**, pour **transmettre leurs questions ou commentaires**, par écrit, par courriel, à greffe@saintambroise.ca, par télécopieur au 450 755-4784 ou en déposant un document au bureau de la Municipalité (850, rue Principale). Tout envoi pour ce projet de règlement doit mentionner le numéro de règlement ainsi que le nom et l'adresse complète de la personne habile à voter;
- 4- QUE le premier projet de règlement 800-2021 est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité ou sur le site Internet www.saintambroise.ca, section « Communications » « Avis publics »;
- 5- QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
- 6- QUE les zones visées sont 1-R-06-1 et 1-R-06-2 identifiées sur le plan ci-joint par l'encadré rouge. Les zones visées se trouvent au nord-ouest du 850, rue Principale (bureau municipal). Elles correspondent aux voies de circulation suivantes : une partie de l'avenue Sicard, une partie de l'avenue du Moulin et une partie de la rue du Havre;



Le Premier projet de règlement 800-2021 a été rendu disponible sur le site Internet de la Municipalité le 3 mai 2021.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 7^e JOUR DU MOIS DE MAI 2021.

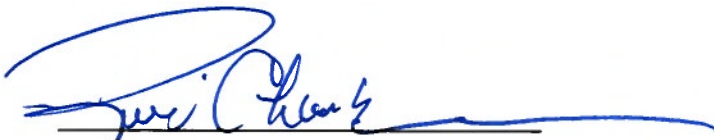


René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 7^e jour du mois de mai 2021, entre 10 h et 12 h, et que j'ai fait publier ledit avis dans le Journal L'Action du mercredi 12 mai 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^e jour du mois de mai 2021.



René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier